QUE DIT LA LOI ?

Le harcèlement sexuel est un délit :
Il s'agit d'un comportement inacceptable en tant que tel, qui peut de plus aboutir à des violences sexuelles. C'est pourquoi il ne faut pas banaliser, minimiser ou tolérer ce type de comportement.

L'agression sexuelle est un délit :
Lorsqu'il y a sous la contrainte, la menace, la violence ou la surprise : attouchements, caresses, mise à nu des organes sexuels mais sans pénétration (à la différence du viol) ; par exemple, si un homme oblige une jeune fille à le masturber. Ce type d'agression est puni de 7 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende si c'est une mineure de plus de 15 ans et 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende si c'est une mineure de moins de 15 ans.

COMMENT RÉAGIR ?

Après une agression sexuelle :
Il est essentiel de ne pas rester seul(e) et d'en parler à une personne de confiance. Il existe aussi des associations et des lignes d'écoute.
Il est important de porter plainte en prenant soin de ne pas se laver avant que l'examen médical et les prélèvements aient eu lieu. Il est conseillé de conserver dans un sac en papier vêtements ou linge souillés, pour aider à identifier l'agresseur.

Fiertés Pas-de-Calais
Association LGBT+ Pas-de-Calais
06 46 76 83 43 / paei@artogalion.com

Fil Santé Jeunes
0800 235 236

SOS Viols Femmes Informations
0800 05 95 95

Le 3919
Violences Femmes Info

Le 119
Allô Enfance maltraitée

Mail général
info@fiertespdc.org

Mail Point Accueil Ecoute Info
paei@fiertespdc.org

Ligne générale
06 03 01 77 16

Ligne Point Accueil Ecoute Info
06 46 76 83 43

#Team Fiertes

Retrouvez nous sur :

Facebook > Twitter > Instagram > YouTube >

www.fiertespdc.org

Ne pas jeter sur la voie publique. 2020

SEXISME ET AGRESSION

Guide pratique d'aide aux victimes d'agressions et de harcèlement **sexuel**.

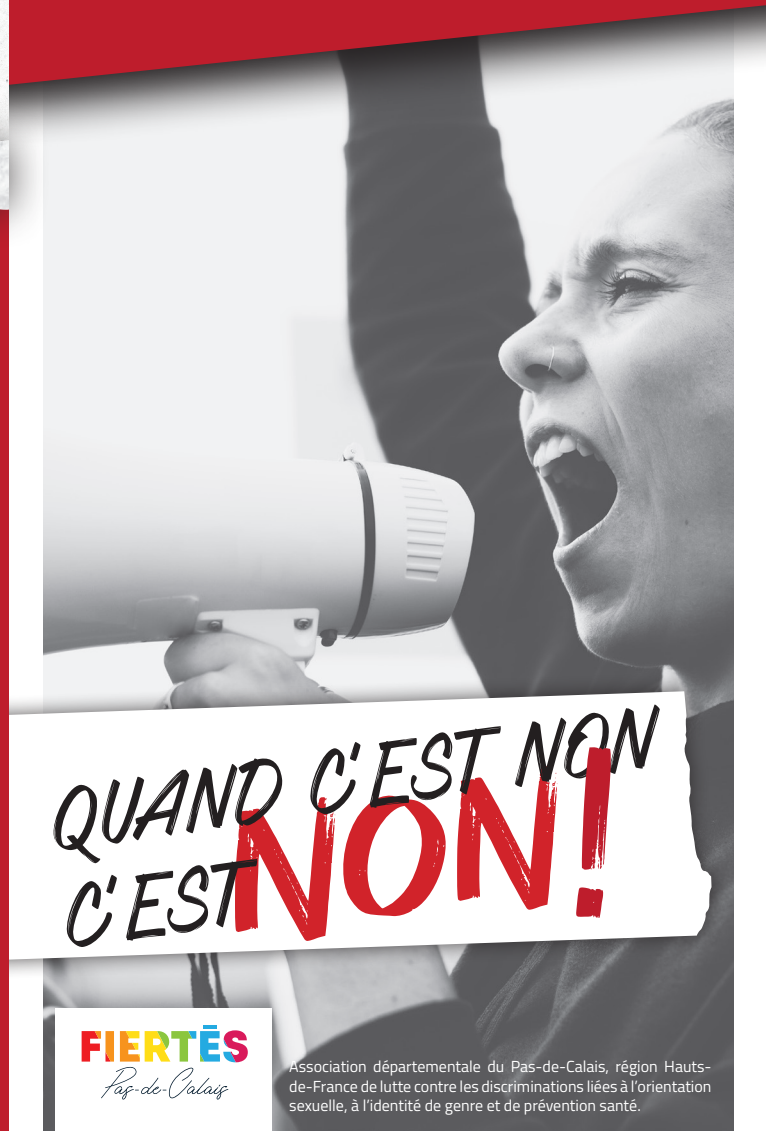

QUAND C'EST NON C'EST NON !

FIERTÉS Pas-de-Calais

Association départementale du Pas-de-Calais, région Hauts-de-France de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et de prévention santé.

FACE AU HARCÈLEMENT, N'ATTENDEZ PLUS POUR RÉAGIR !

VICTIME

Vous n'êtes pas coupable : aucune tenue, aucune attitude ne justifie le harcèlement.

Vous n'êtes pas la seule : à subir ces comportements.

TEMOINS

Nous avons toutes et tous été témoins de scènes de harcèlement sexiste, à différents degrés et sous différentes formes. **Nous pouvons toutes et tous intervenir** grâce à quelques bons réflexes de base et des gestes simples.

FACE AU HARCÈLEMENT, VOUS POUVEZ :

Dire NON et STOP de manière claire et avec fermeté.

Vous dégager de la situation de proximité physique qui vous est imposée.

Vous rapprocher d'un public, et demander de l'aide si nécessaire.

Vous rapprocher au moindre doute, et aller demander à la personne en difficulté si elle a besoin d'aide.

Faire diversion, par exemple en vous adressant à la victime comme si vous la connaissez.

Impliquer d'autres personnes témoins, de la scène et les associer à votre démarche.

EN CAS D'AGRESSION : VICTIMES, TÉMOINS, DONNEZ L'ALERTE !

Témoins

17

3919

Appeler ou demander de l'aide !

POLICE

Déposer plainte dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie.

Informer la victime qu'elle doit porter plainte.